

2010

L'action de la France en faveur de l'innovation



Avec 39,5 milliards d'euros consacrés aux dépenses de recherche et développement (R & D), soit 2,1 % de son PIB, la France se place en 2008 au 4^e rang des pays de l'OCDE, derrière les États-Unis, le Japon et l'Allemagne. Elle occupe le 6^e rang mondial pour le nombre de chercheurs.

Cette excellence est reconnue par des prix Nobel (Albert Fert pour la magnétorésistance géante en 2007) et plusieurs médailles Fields (Cédric Villani et Ngô Bau Châu en 2010). Elle dispose d'organismes de recherche et de pôles scientifiques de renommée mondiale, comme le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou le Genopole à Evry.

La France se classe 2^e au niveau européen et 6^e au plan mondial pour les dépôts de brevets auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle en 2009.



L'Eurostar et le Thalys, gare du Nord (Paris) © MAEE/F. de La Mure.

Les quatre premiers déposants en France, auprès de l'Institut national de la propriété industrielle en 2009, sont de grands groupes français : PSA, Renault, L'Oréal et Safran. Les organismes de recherche français sont également très actifs comme le CNRS, le Commissariat à l'énergie atomique, et l'Institut français du pétrole.

Les secteurs industriels les plus actifs dans ce domaine sont l'aéronautique, le spatial, l'automobile, les transports terrestres, l'électronique, les technologies de l'information et de la communication ainsi que la chimie et la pharmaceutique.

L'innovation, un enjeu du XXI^e siècle

“ L'innovation technologique est un des piliers de la compétitivité du pays, car la croissance et les performances d'une économie dépendent directement de sa capacité à gérer et à utiliser les nouvelles connaissances et de répondre aux défis technologiques et sociétaux du XXI^e siècle. Dès 2000, l'Union européenne adoptait la stratégie de Lisbonne, qui plaçait l'innovation au cœur du projet européen.

La France souhaite renforcer sa place de premier plan dans le domaine de la recherche et de l'innovation et a engagé dans ce but une politique volontariste.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et ses services scientifiques en ambassade facilitent les échanges et initient des partenariats internationaux entre chercheurs et entrepreneurs, en collaboration avec tous les acteurs français qui s'engagent pour l'innovation : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE), agences, collectivités territoriales, structures d'accompagnement, réseaux associatifs, etc.”

Christian Masset,
Directeur général de
la mondialisation, du développement
et des partenariats



Un environnement favorable à l'innovation

Les trois secteurs clés de la stratégie nationale

La **Stratégie nationale de recherche et d'innovation** (SNRI), lancée en 2009 par le MESR, est le fruit d'une large concertation qui a réuni opérateurs de la recherche et de l'innovation, agences de financement, acteurs socio-économiques, associations et société civile. Elle est destinée à orienter la recherche pour les prochaines années.

Trois secteurs clés ont été identifiés : **les bio, les éco et les nanotechnologies**. Il s'agit notamment de définir un environnement favorable à l'innovation, qui soit compétitif au plan européen et international, en favorisant la collaboration des organismes publics de recherche avec les entreprises.

Des instruments d'aide au service d'une stratégie d'innovation efficace

Pour développer l'interface universités/entreprises

Depuis 1999, des **services de valorisation** existent dans tous les organismes de recherche français et les universités. Ils jouent le rôle d'interface avec les partenaires socio-économiques. Ils apportent un appui aux projets de création d'entreprise, assurent la gestion des brevets et des contrats de recherche avec les entreprises.

Pour soutenir la création d'entreprises innovantes

Une trentaine d'**incubateurs d'entreprises innovantes** ont été labellisés par le MESR. Établis à proximité immédiate d'un site scientifique, ils offrent un appui en matière de formation, de conseil et de recherche de financement à tout projet de création d'entreprise à partir d'une idée innovante. Le taux de survie à cinq ans des entreprises créées grâce aux incubateurs est largement supérieur à la moyenne nationale.

Le **Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes** a été lancé en 1999 par le MESR. Chaque année, il soutient les meilleurs projets de création d'entreprise de technologies innovantes grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté. Il a contribué à la création de plus de 1 000 entreprises.

Pour intensifier la recherche de partenariats

Depuis 2006, le label « **Institut Carnot** » attribué par le MESR reconnaît et encourage la capacité de laboratoires de recherche publics à contractualiser avec les entreprises pour des travaux de recherche et de transfert de technologies. Les 33 Instituts Carnot rassemblent 12 000 chercheurs.

Les **Conventions industrielles de formation par la recherche** (CIFRE) constituent un dispositif permettant à des entreprises de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant en partenariat avec un laboratoire public de recherche. Il connaît un grand succès depuis sa création en 1981 : 12 000 thèses ont été soutenues avec un taux d'emploi très élevé à la sortie.



Voiture électrique, Mondial de l'automobile 2010 (Paris) © MAEE/F. de La Mure.

Pour encourager la croissance des entreprises innovantes

Le **crédit d'impôt recherche (CIR)** est une mesure fiscale d'incitation à la recherche s'adressant aux entreprises implantées en France, engageant des dépenses de R & D. En 2008, à la suite d'une volonté politique forte, ce système a été simplifié et élargi, faisant du CIR un des systèmes d'incitation les plus attractifs du monde.

Le statut de **jeune entreprise innovante (JEI)** s'adresse aux jeunes PME consacrant une part importante de leur budget à la R & D et leur permet de passer le cap difficile des premières années d'existence grâce à des allègements d'impôts et de charges sociales.

La **prime à l'aménagement du territoire (PAT) « Recherche-Développement-Innovation »** est, au niveau national, un des rares dispositifs d'aide directe à l'investissement des entreprises, et vise à soutenir l'augmentation de l'effort R & D des entreprises primées : sont éligibles les services ayant 20 créations nettes d'emploi permanents ou un investissement de recherche d'au moins 7,5 millions d'euros.

➔ POUR ALLER PLUS LOIN

<http://forums.snri.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

DEUX PARTENAIRES ESSENTIELS DANS LA PROMOTION DES PROJETS STRATÉGIQUES

L'Agence nationale de la recherche

L'ANR, créée en 2005, apporte des financements à des projets de recherche et de valorisation sous forme d'appels à projets compétitifs. Elle a soutenu à hauteur d'environ 650,2 millions d'euros, en 2008, des consortiums de laboratoires publics et d'entreprises, dans six axes thématiques : les sciences humaines et sociales, les écosystèmes et le développement durable, l'énergie durable et l'environnement, la biologie-santé, l'ingénierie, les procédés et la sécurité des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). 240 PME ont participé à ces programmes.

L'agence gère également le programme des Instituts Carnot et contribue aux projets de recherche collaboratifs des pôles de compétitivité.

www.agence-nationale-recherche.fr

OSEO

OSEO est l'établissement public en charge du soutien des projets des PME en France, dans toutes les phases de leur développement (création, reprise-transmission, croissance, développement à l'international et projets de R & D et d'innovation), dans le but d'assurer la continuité de la chaîne des financements.

OSEO facilite l'accès aux crédits bancaires sous la forme de garanties, cofinance directement les investissements de croissance ou d'innovation des PME, les partenariats technologiques, et apporte un soutien direct à l'innovation par le biais de subventions ou d'avances (à hauteur de 560 millions d'euros en 2009).

Le programme d'aide à l'Innovation stratégique industrielle (ISI) permet l'octroi d'une aide pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros, pour les projets collaboratifs stratégiques impliquant des entreprises jusqu'à 5 000 salariés et des établissements de recherche.

Par ailleurs, le prêt vert bonifié finance les investissements immatériels et corporels jusqu'à 40 % du programme global, s'ils correspondent à un objectif de prise en compte des enjeux de protection de l'environnement, et s'adresse à des PME et des ETI créées depuis plus de trois ans.

<http://www.oseo.fr>



Une dynamique portée par des acteurs de terrain

L'Association nationale de la recherche et de la technologie : des partenariats public-privé

L'ANRT rassemble les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation. Ses trois actions principales sont le dispositif CIFRE, la plate-forme de prospective FutuRIS (Recherche Innovation Société) et, avec le service Europe, l'amélioration des pratiques de recherche partenariale.

La Fondation Sophia Antipolis : l'animation d'une technopole de rang mondial

Fondé il y a une quarantaine d'années dans les Alpes-Maritimes par le sénateur Pierre Lafitte, Sophia Antipolis est la première technopole française et un modèle de réussite de développement de l'innovation sur un territoire au rayonnement mondial. La Fondation Sophia Antipolis remplit la mission d'animation du parc et organise des manifestations destinées à faire émerger une culture entrepreneuriale et à apporter un appui aux projets d'innovation. Ses actions s'inscrivent dans un cadre européen et international.

<http://www.sophia-antipolis.org>

Le Réseau C.U.R.I.E. : une diffusion des bonnes pratiques

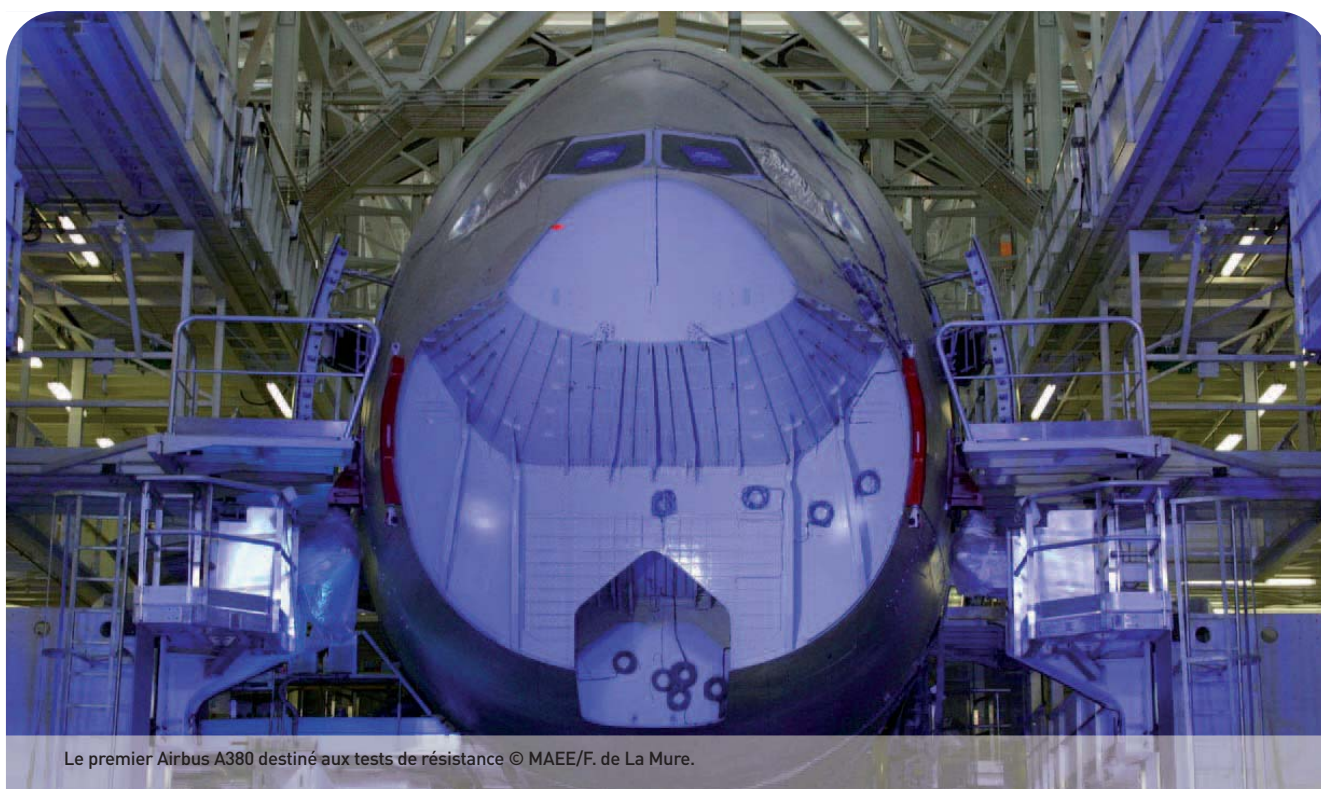
Association dédiée à la valorisation de la recherche et au transfert de technologie, ses membres sont des universités, des grandes écoles et divers organismes de recherche français, ainsi que des cabinets de conseil, des industriels et des investisseurs. Par la mise en place de services et de formations au profit des professionnels de la valorisation, le réseau contribue à la diffusion de bonnes pratiques.

<http://www.curie.asso.fr/>

RETIS : un appui renforcé aux entreprises innovantes

RETIS est une association rassemblant centres européens d'entreprises et d'innovation, incubateurs, technopoles et pôles de compétitivité. Elle a trois missions principales : lobbying et communication au bénéfice des structures d'appui à l'innovation, animation du réseau et formation de ses membres. RETIS accompagne, dans leur développement, environ 12000 entreprises innovantes sur tout le territoire français, et développe, en partenariat avec le MAEE, des actions à l'international.

<http://www.retis-innovation.fr/>



Le premier Airbus A380 destiné aux tests de résistance © MAEE/F. de La Mure.

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

La France a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle qui mobilise les facteurs clés de la compétitivité, au premier rang desquels figure la capacité d'innovation.

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour

de projets innovants conduits en commun en direction de marchés donnés.

Cette politique vise à susciter puis à soutenir les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.

Par cette mise en réseau des acteurs de l'innovation, la politique des pôles a comme objectifs de :

- développer la compétitivité de l'économie française ;
- conforter sur des territoires des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création ;
- accroître l'attractivité de la France ;
- favoriser la croissance et l'emploi.

Carte des 71 pôles de compétitivité français

(mise à jour juin 2010)

Pour en savoir plus sur chaque pôle de compétitivité : www.competitivite.gouv.fr



La deuxième phase (2009-2011) de la politique des pôles de compétitivité

Après une évaluation positive de la première phase (2006-2008) de la politique des pôles, l'État a décidé d'affecter 1,5 milliard d'euros au lancement d'une seconde phase (2009-2011) qui, outre la poursuite de l'accompagnement de la R & D, cœur de la dynamique des pôles, comprendra trois axes :

- renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles, notamment avec la création des « contrats de performance » ;
- nouvelles modalités de financements, notamment pour les plates-formes d'innovation ;
- développement d'un écosystème d'innovation et de croissance, notamment le recours plus important aux financements privés et la recherche de meilleures synergies territoriales.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES S'ENGAGENT POUR L'INNOVATION

Les collectivités territoriales soutiennent l'innovation sur leur territoire en complément des dispositifs nationaux. Elles aident au financement des projets des PME innovantes notamment grâce à des fonds régionaux pour l'innovation, des fonds d'amorçage et de capital-risque.

Les régions assurent un rôle d'impulsion des stratégies locales de développement avec l'appui de leurs agences régionales d'innovation et par leur soutien aux incubateurs et aux technopoles.

La région **Rhône-Alpes** compte 15 pôles de compétitivité et un réseau actif d'acteurs de l'innovation ; elle a un partenariat ancien avec la **Chine** : depuis 2001, une trentaine de programmes conjoints de recherche avec la municipalité de **Shanghai** ont été notamment financés par le programme ARCUS Chine (Action en région de coopération universitaire et scientifique), cofinancé par le MAEE.

La région **Île-de-France** coopère également depuis une dizaine d'années avec la province du **Gauteng**, en **Afrique du Sud**, dans le domaine de la R & D. Depuis 2006, la région a mis en place avec le CNRS un échange entre chercheurs dans les domaines de la biodiversité, de l'astrophysique et des mathématiques.



Un laboratoire du groupe leader en industrie pharmaceutique, Sanofi Aventis © Sanofi Aventis/D. Felix.

Promouvoir des projets innovants à l'international

Des politiques et des instruments européens ambitieux

En adoptant en 2000 la Stratégie de Lisbonne, puis Europe 2020 en 2010, l'Union européenne s'est donné comme objectif ambitieux de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde. Pour traduire cette volonté politique forte, les financements européens se sont fortement accrus ces dernières années, et les pays de l'UE doivent d'ici 2020 investir 3% de leur PIB dans la R & D.

Il existe plusieurs grands dispositifs qui apportent un soutien à des projets collaboratifs menés par des consortiums de partenaires européens et auxquels peuvent parfois s'associer des acteurs de pays tiers à l'Union.

Le 7^e programme-cadre de l'Union pour la recherche et le développement est le principal instrument de financement des projets de R & D en Europe. Il est doté de plus de 50,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013 dont 32,3 milliards d'euros pour le volet «Coopération», soutenant les projets de collaboration transnationale. Au moins 10% du financement de ce sous-programme est réservé aux PME (plus de 4,8 milliards d'euros). Le volet «Capacité», qui vise à l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation, contient une mesure en faveur de la recherche au profit des PME ou d'associations de PME avec une dotation de 1,3 milliard d'euros.

Les **plates-formes technologiques européennes** rassemblent des entreprises, des instituts de recherche et d'autres organisations en vue de définir un programme stratégique de recherche commun et de mobiliser une masse critique de ressources publiques et privées nationales et européennes. Les **initiatives technologiques conjointes (ITC)** instituent un cadre de long terme pour

les partenariats de recherche public-privé dans des thématiques à fort enjeu stratégique.

Le **programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation** est doté de 3,6 milliards d'euros pour 2007-2013 et est composé de trois programmes de travail : innovation et esprit d'entreprise, appui stratégique en matière de TIC et Énergie intelligente pour l'Europe.

La politique de cohésion permet de stimuler la recherche et l'innovation au plan régional. Les fonds structurels européens (FEDER, FSE) financent une large gamme d'actions : clusters, infrastructures, formation, entrepreneuriat. Au moins 20% des financements par programme régional doivent être consacrés à la recherche et à l'innovation.

Eureka est un programme intergouvernemental associant 38 pays européens et la Commission européenne, dotée de 50 millions d'euros par an, ainsi que de 100 millions d'euros de la Commission sur la période 2007-2013. Les projets de coopération en R & D labellisés Eureka sont menés à l'initiative des industriels. Eurostars est, quant à lui, spécifiquement dédié au soutien des projets collaboratifs des PME de haute technologie.

<http://cordis.europa.eu>



Cette interface tactile supporte plusieurs contacts simultanés et permet de manipuler des objets 3D.
© INRIA/Photo Kaksonen.

Les pôles de compétitivité se tournent vers l'international

La Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du MEIE mène plusieurs actions en faveur du développement international des pôles de compétitivité, dans le cadre de leur stratégie définie dans les contrats de performance. Elle a signé en 2009 une convention avec UBIFRANCE qui permet de renforcer l'accompagnement des pôles, grâce à des actions collectives de pôles d'un même secteur d'activité et des rencontres dédiées aux PME des pôles. La DGCIS consacre, en 2010, 750 000 euros à ces actions. UBIFRANCE intervient comme opérateur de ces missions.

La DGCIS a également lancé en juin 2009 un appel à propositions « Ambassadeurs des pôles de compétitivité », afin de disposer de relais des pôles implantés à l'étranger pour développer des collaborations avec les meilleurs clusters mondiaux, puis un 2^e AAP « partenariat technologique européen » permettant aux PME des pôles d'accéder aux consortia et programmes européens.

Enfin, des conventions individuelles sont signées entre la DGCIS et des pôles pour soutenir financièrement l'organisation de colloques au rayonnement international.

Les missions économiques et les services scientifiques des ambassades sont mobilisés sur ces actions et peuvent également aider les pôles à identifier des partenaires potentiels, s'informer sur les systèmes d'innovation des pays concernés ou encore organiser des visites de délégations.

Partenariats technologiques internationaux

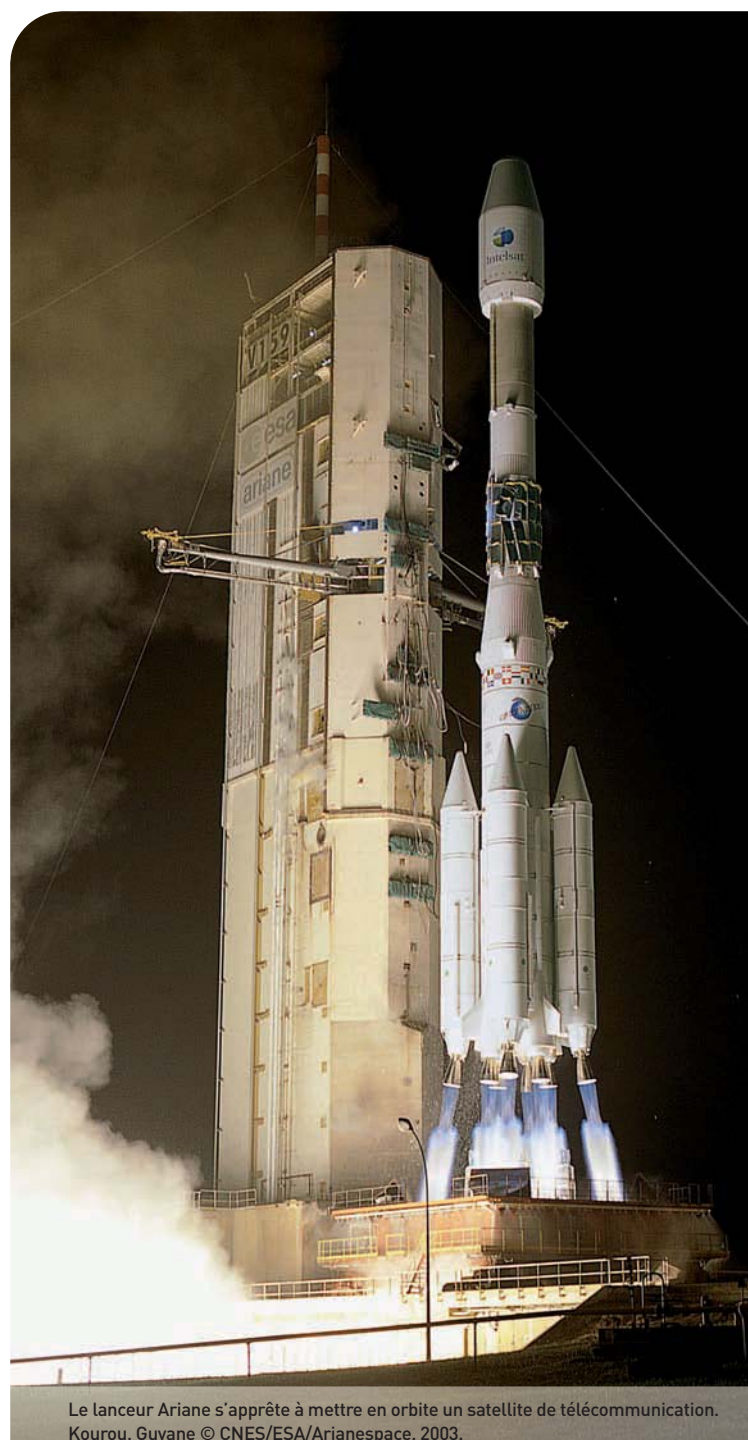
Il s'agit de partenariats entre des PME innovantes de deux pays qui souhaitent partager les fruits d'une recherche technologique et développer de nouveaux segments de marché à l'international.

Pour rencontrer des partenaires potentiels ainsi que pour prospector des marchés à l'exportation, UBIFRANCE a des programmes dédiés à l'accompagnement des PME innovantes françaises (SIDEX, INNOVEX).

<http://www.ubifrance.fr>

À l'initiative du MAEE, le programme « Initiative Entreprise Innovante », géré par RETIS en partenariat avec plusieurs pays émergents, permet à de jeunes entreprises innovantes françaises de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour le montage de partenariats technologiques avec des entreprises et des laboratoires étrangers.

Les programmes de financement des partenariats technologiques transnationaux d'OSEO concernent les entreprises de moins de 2000 salariés. Cette aide a pour but de faciliter le montage de partenariats entre des entreprises françaises et des acteurs des pays suivants : Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Inde, Israël, Maroc, Mexique.



Le lanceur Ariane s'apprête à mettre en orbite un satellite de télécommunication. Kourou, Guyane © CNES/ESA/Arianespace, 2003.

Zoom sur la coopération franco-américaine

La Mission pour la science et la technologie du consulat de France à Boston est initiatrice de programmes partenariaux aux résultats prometteurs.

Young Entrepreneurs Initiative (YEi)

Il s'agit d'une plate-forme transatlantique d'accompagnement de projets de création d'entreprises à technologies innovantes en France : des porteurs de projets sont accompagnés depuis les États-Unis avec un accès à différentes ressources en France. Grâce à ce programme, auquel participe activement RETIS, 40 start-up sont implantées ou en cours d'implantation en France depuis 2005.

France-USA Technology Transfer Fellowship Exchange Program (FAT2E)

Depuis 2007, ce programme mis en œuvre par le Réseau C.U.R.I.E. a pour but de faciliter des échanges de bonnes pratiques en matière de valorisation de la recherche et de transfert de technologies entre les deux pays : il donne l'opportunité à des professionnels

expérimentés français de travailler jusqu'à trois mois dans une structure de valorisation outre-Atlantique.

New-England Technology Venture Accelerator (NETVA)

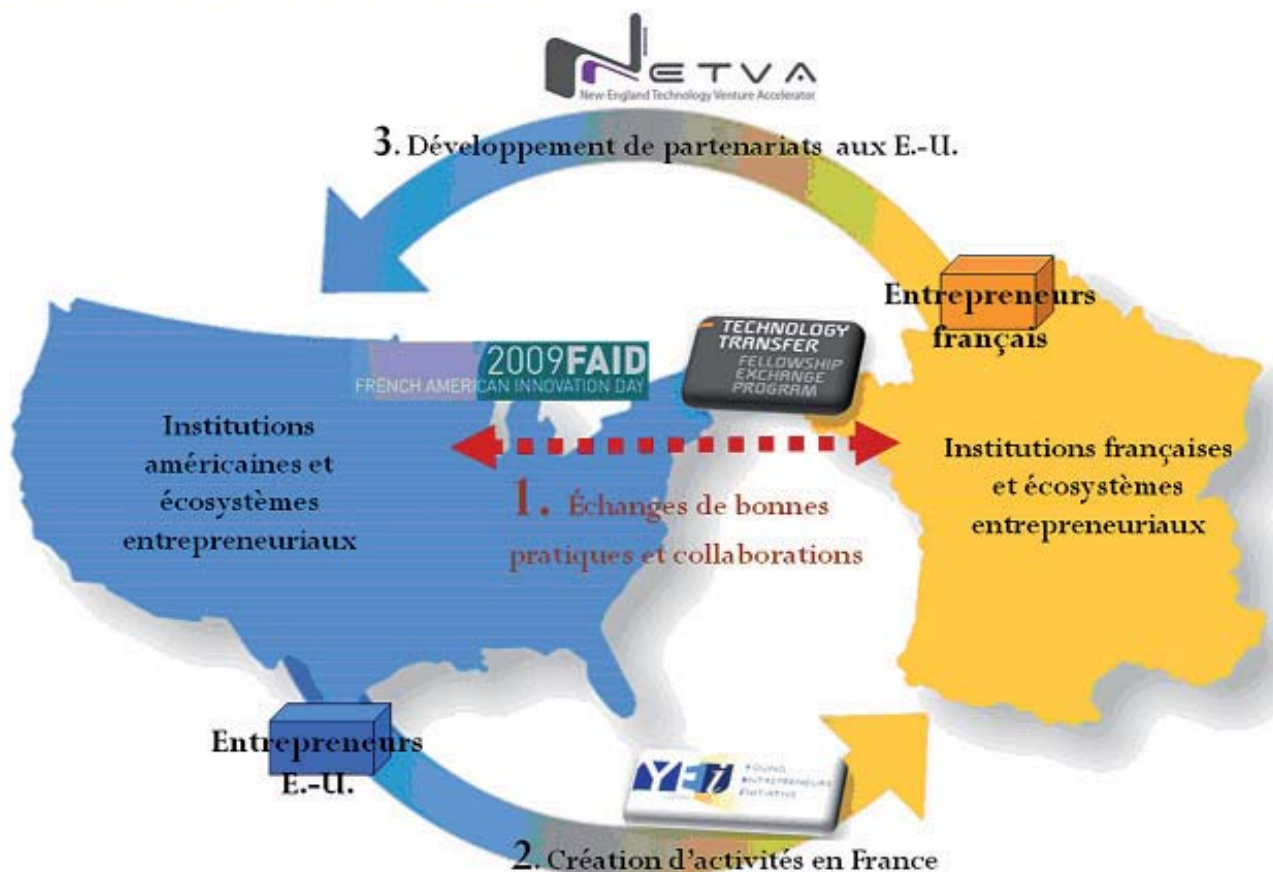
NETVA est une initiative soutenant les jeunes entreprises innovantes françaises dans leur recherche d'opportunités aux États-Unis par le biais de formations adaptées, d'une ouverture à la culture entrepreneuriale américaine et de l'aide aux partenariats technologiques. RETIS est membre actif de NETVA, qui s'est vu remettre un prix des Initiatives de l'économie 2010, décerné par l'association de la presse économique française.

French American Innovation Day (FAID)

Chaque année, les meilleurs chercheurs et entrepreneurs français et américains se rassemblent autour d'une thématique porteuse afin d'échanger, de présenter des projets de recherche et d'innovation et éventuellement de nouer des partenariats.

L'édition 2009 du FAID a permis d'attribuer une bourse de 300 000 € par Mérieux-Alliance à un jeune chercheur français pour un projet dans le domaine de la théranostique.

PROGRAMMES BILATERAUX





DES PROGRAMMES BILATÉRAUX AUX RÉSULTATS CONCRETS

LE PROGRAMME COOPOL FRANCE-CHINE

Conduit par l'ambassade de France en Chine depuis 2008, ce programme permet l'organisation de rencontres entre PME de pôles de compétitivité français et de parcs technologiques chinois. Elles ont pour but d'offrir une mission d'identification et d'évaluation des potentiels de coopération entre ces structures et leurs entreprises.

LA FONDATION FRANCO-NORVÉGIENNE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Elle permet depuis vingt ans un développement de la coopération en matière de recherche industrielle entre des entreprises et des centres techniques des deux pays. La Fondation a déjà aidé à hauteur de plus de 20 millions d'euros une centaine de projets dans le domaine des matériaux, du pétrole et du gaz, de l'aquaculture et des TIC.

LA COOPÉRATION INSTITUTS FRAUNHOFER/ INSTITUTS CARNOT

Des appels à projets conjoints de l'ANR et du ministère de l'Éducation et de la Recherche allemand sont lancés à destination des réseaux d'instituts des deux pays, en vue d'établir des projets collaboratifs. Cela permet de promouvoir les relations entre des organismes de recherche

technologique d'excellent niveau, de construire des alliances stratégiques durables et d'acquiescer une meilleure visibilité internationale. Cette coopération bénéficie d'un budget de financement de 10 millions d'euros sur la période 2008-2010.

SYMPOSIUM FRANCO-QUÉBÉCOIS DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE

La tenue de la 1^{re} édition en 2008 a permis l'émergence de 70 projets collaboratifs avec la présence au Québec de 22 pôles et plus d'une cinquantaine d'entreprises françaises. La 2^e édition en novembre 2010 en France est axée autour des thématiques santé/biotechnologies, nutrition et nutraceutique, aéronautique, et nouveaux matériaux/textiles techniques.

LE PROGRAMME DEUFRAKO

Ce programme, opérationnel depuis 1978, est une coopération technico-scientifique dans le domaine des transports terrestres entre Mobilität und Verkehrstechnologien, programme allemand de recherche financé par le ministère fédéral de l'Économie et de la Technologie, et le Predit, programme français réunissant les ministères en charge de l'Écologie, de la Recherche et de l'Industrie, l'ADEME, OSEO et l'ANR.



Le viaduc de Millau © MAEE/F. de La Mure.

Ce document a été réalisé avec le concours du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi/Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche/Direction générale pour la recherche et l'innovation.



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats
Direction des politiques
de mobilité et d'attractivité
Sous-direction de l'innovation et des entreprises



Hélène Duchêne,
*Directrice des politiques
de mobilité et d'attractivité*



Caroline Malausséna,
*Sous-directrice de l'innovation
et des entreprises*

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

www.diplomatie.gouv.fr